

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

L'information dans ce document concerne uniquement le mode de placement de la branche 21 proposé dans le contrat Securex Life Invest Portfolio, un produit d'assurance de Securex Vie AAM (www.securex.be), entreprise d'assurance belge agréée sous le n° 944. Appelez le 02/706 97 24 pour de plus amples informations. La FSMA est chargée du contrôle de Securex Vie en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le document d'information clé est d'application au 01/01/2026.

En quoi consiste ce produit?

Type

Securex Life Invest Portfolio est une solution d'assurance-vie dans laquelle l'investisseur peut choisir soit un taux d'intérêt garantie (mode de placement de la branche 21) soit un rendement lié à un ou plusieurs fonds d'investissement internes (mode de placement de la branche 23) soit une combinaison des deux modes de placement, soumise au droit belge. L'information dans ce document s'applique uniquement au mode de placement de la branche 21.

Durée

La durée du contrat est indéterminée. Le contrat prend fin en cas de rachat total et en cas de décès de l'assuré.

Objectifs

Constituer un capital supplémentaire par la capitalisation des primés payées au taux d'intérêt garanti à ce moment, augmentée s de la participation bénéficiaire éventuelle. Le taux d'intérêt en vigueur lors d'un paiement de prime est garanti sur ce paiement de prime jusqu'au 31/12 de l'année en cours. Ce taux d'intérêt s'élève momentanément à 2,75 % et est appliqué après déduction des taxes éventuelles et frais d'entrée. Le taux d'intérêt applicable pour les futurs paiements de primes et les réserves acquises sera déterminé au plus tard le 31/12 de chaque année.

La participation bénéficiaire éventuelle est déterminée annuellement, sur la base des résultats d'entreprise de Securex Vie. Le taux d'intérêt garanti et la participation bénéficiaire constituent le rendement annuel global. La participation bénéficiaire est capitalisée au taux d'intérêt garanti en vigueur au moment de son octroi et est immédiatement acquise.

Investisseurs de détail visés

Le mode de placement de la branche 21 qui est proposé dans le contrat **Securex Life Invest Portfolio** s'adresse aux investisseurs (des personnes physiques et des personnes morales), disposant de connaissances suffisantes de la branche 21, notamment sur les notions de rendement, risque et coût, et qui disposent d'un horizon de placement d'environ 10 ans. Ils souhaitent placer leur argent dans un mode de placement de la branche 21 avec un taux d'intérêt garanti, potentiellement augmenté d'une participation bénéficiaire annuelle, produit dont le risque est de 2.

Avantages et coûts

En cas de décès de l'assuré, Securex Vie reverse l'avoir sur compte (réserve) du contrat (participation bénéficiaire incluse) au moment du décès. La même règle est d'application pour un contrat avec 2 assurés, mais le moment de paiement dépend du choix fait dans le Certificat Personnel.

Le montant de ces prestations figure dans la section ‘Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?’

Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

(Les versements, taxes incluses, sont libres; versement initial min. 10 000 € ; versements complémentaires min. 2 500 €)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 ; qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentiellement liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer

en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Securex Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple investissement : 10.000,00 euro Prime d'assurance (décès) 0,00 euro	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans	Si vous rachetez après 10 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de survie			
Minimum	€ 9.740	€ 9.700	€ 9.710
Tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.740	€ 9.700
	Rendement annuel moyen	-2,60%	-0,61%
Défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.740	€ 9.700
	Rendement annuel moyen	-2,60%	-0,61%
Intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.740	€ 10.360
	Rendement annuel moyen	-2,60%	0,71%
Favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.740	€ 10.630
	Rendement annuel moyen	-2,60%	1,23%
Scénario en cas de décès			
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 10.040	€ 10.570
			€ 11.290

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes. Les scénarios de tensions, défavorable et intermédiaire ne prennent uniquement en compte le rendement garanti pendant la période de détention recommandée. La participation bénéficiaire n'est pas prise en compte. Ces scénarios où les participations bénéficiaires sont fixés à 0 ne se sont jamais produits. Le scénario favorable est calculé sur la base du rendement moyen des 5 dernières années (y compris la participation bénéficiaire). Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Securex Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font partie d'un patrimoine spécial, géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. En outre, le Fonds Garantie belge (garantiefonds.belgium.be) assure les crédits de l'Epargne-Pension, de l'Epargne à long terme et des assurances-vie individuelles non fiscales de la branche 21 jusqu'à un maximum de 100 000 euros par personne par compagnie d'assurance.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %); que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	533,2 EUR	587,5 EUR	556,1 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	7,2%	1,8% par an	0,5% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,72 % avant déduction des coûts et de 1,22 % après cette déduction.

Composition des coûts		
Le tableau ci-dessous indique :		
<ul style="list-style-type: none"> - L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ; - La signification des différentes catégories de coûts. 		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	x% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 10 ans 0,2 %
Coûts de sortie	Les coûts de sortie sont indiqués comme 'S.O.' dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	x% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les couts réels au cours de l'année dernière.	0,3 %
Coûts de transaction	x% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissement sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons..	0,0 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	S.O.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période détention recommandée: 10 ans

Nous recommandons une période de 10 ans afin de maximiser les chances d'avoir un rendement attractif.

En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à échéance de la période de détention recommandée: voir la section « Que va me coûter cet investissement ».

Caractéristiques au niveau de contrat **Securex Life Invest Portfolio** :

Le preneur d'assurance peut à tout moment, en cours de contrat, retirer tout ou une partie de son investissement, sauf dans le cas où une législation ou réglementation applicable au contrat l'interdit. Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel de la police.

Branche 21 :

- Rachat pendant les 5 premières années suivant la conclusion du contrat : 3% de la réserve rachetée avec un minimum de 75,00 € (*)
- Rachat pendant la sixième et le septième année suivant la conclusion du contrat : 2 % de la réserve rachetée avec un minimum de 75,00 €(*)
- Rachat pendant la huitième année suivant la conclusion du contrat : 1% de la réserve rachetée avec un minimum de 75,00 € (*)
- Rachats à partir de la neuvième année suivant la conclusion du contrat : 0%

(*) *Le montant est indexé en fonction de l'indice de santé (indice de référence : 01/06/2024) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du rachat.*

Les rachats peuvent être demandés via votre intermédiaire d'assurance ou en direct via Securex Vie (vie@securex.be), moyennant le respect des formalités nécessaires.

Frais en cas de transfert des réserves de la branche 21 à la branche 23 :

Une indemnité de 1 % des réserves transférées est imputée à chaque transfert, avec un minimum de 75 € (à indexer (*))

(*) *Le montant est indexé en fonction de l'indice de santé (indice de référence : 01/06/2024) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du transfert/switch.*

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute réclamation adressez-vous à Securex Vie AAM – Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 30, 1040 Bruxelles, ou via mail à claims.insurance@securex.be et, en second lieu, à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman-insurance.be), square de Meeùs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be.

Autres informations utiles

Nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales et le règlement de gestion de la branche 21 avant d'investir dans **Securex Life Invest Portfolio**. Ces documents sont disponibles gratuitement (sur base d'une obligation légale) sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio. Chaque année, le client reçoit un extrait de compte reprenant un récapitulatif de l'état de son contrat, en tenant compte du taux d'intérêt garanti et de l'éventuelle participation bénéficiaire, ainsi qu'un récapitulatif des mouvements.